Département de la Moselle

COMMUNE de LORQUIN

Arrondissement de SARREBOURG

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2019

Nombre des conseillers

élus:

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

15

Membres présents : M. SEROT, adjoint

Conseillers en fonctions :

M. DARDAINE, Mme HENRY, M. RIETHMULLER, Mme LIMON, M. GARDEREAU, Mmes RABY, DUMOULIN, MM.

15

FUCHS, HOPFNER, conseillers municipaux.

Conseillers présents:

11

Membres excusés : M. KURTZ Francis donne procuration à M. RIETHMULLER Eric – Mme LACK Françoise donne procuration à

M. JULLY Jean-Pierre - Mme NEY Christine donne procuration à

Publié le 01/10/2019

M. HOPFNER Hyacinthe - Mme SCHIMPFF donne procuration à

M. GARDEREAU Olivier.

M. HOPFNER Hyacinthe est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

<u>Lotissement « Les Coteaux de la Sarre Blanche » - Avenants relatifs aux mandats de vente des parcelles</u>

En date du 1^{er} juillet 2019, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer les mandats de vente relatifs aux parcelles invendues du lotissement. Ces mandats de vente ont été établis les 24 et 25 juillet 2019 par deux agences immobilières en charges de la promotion et de la vente des terrains, signés par le maire. Après relecture des mandats de vente ceux-ci proposent le prix de 4 900,-€ de l'are + 4 000,-€ de frais d'agences à la charge de l'acquéreur. Le Maire demande au conseil municipal la possibilité de revoir ces mandats dans un sens plus attractifs pour les futurs acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais d'agences en déduction du prix d'affichage du terrain. En cas d'achat direct avec la mairie (sans passer par une agence) le conseil municipal autorise le maire à négocier le prix de l'are dans la limite du coût pratiqué par les agences immobilières.

Pour extrait conforme Lorquin, le 1^{er} octobre 2019

Le Maire /

Jean-Pierre JULL